



COMMUNIQUE DE PRESSE

25 novembre 2014

Dans le cadre de la Journée Internationale contre les violences faites aux Femmes, la GRANDE LOGE FEMININE DE FRANCE représentée par sa Présidente Catherine Jeannin-Naltet et la Commission des Droits des Femmes de l'Obéissance tiennent à rappeler les autorités de notre pays au respect de la Convention d'Istanbul, premier traité européen contre la violence à l'égard des femmes, dans l'espace public, au sein du couple et de la famille, voire au travail, qui est entrée en vigueur cet été.

Adoptée par les 47 pays membres du conseil de l'Europe, elle a été ratifiée par la France, le 4 juillet 2014.

La Convention d'Istanbul incite les pays à développer non seulement des politiques de prévention, à former des professionnels (elles) pour mettre en place des dispositifs de protection, tels que des services téléphoniques d'assistance, des centres d'accueil, des services de santé, un soutien psychologique et des aides juridiques, mais également à poursuivre les auteurs de tels méfaits.

Cet accord international entend que ses signataires s'attaquent aux stéréotypes sexistes afin de changer les comportements quant aux rôles des femmes dans la société.

La Grande Loge Féminine de France soutient ce texte et souhaite la mise en œuvre des mesures qu'il préconise et encourage les Etats d'Europe qui ne l'auraient pas encore fait à le ratifier.

Contact Presse : Elisabeth Guérin - Tél 06 72 77 19 75 – elisabeth.guerin@glff.org